



L'INFOLETTRE DU SCRC

21 AVRIL 2020

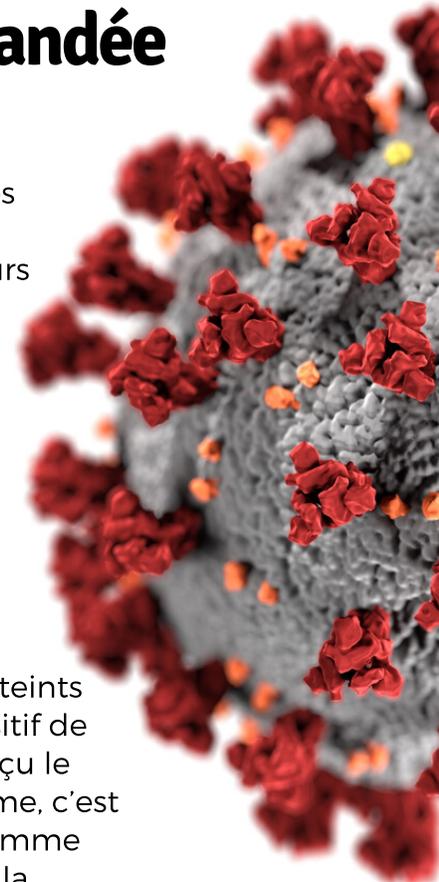
(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

Gestion responsable des ressources demandée

Le SCRC note un déséquilibre inquiétant dans la gestion des ressources humaines. Certains multiplient les journées de 10 voire 12 heures par jour avec des séquences de plus de 8 jours sans pause, pendant que d'autres sont laissés sur le carreau, sans heures. On nous avait pourtant promis une gestion plus serrée des horaires pour éviter les excès. Des employés temporaires de plusieurs régions ont contacté le syndicat parce qu'ils sont en détresse financière ou encore épuisés parce qu'ils n'ont pas eu de congé depuis plus d'une semaine. Plusieurs affirment avoir l'impression d'être abandonnés par leur employeur. D'autres disent ne pas comprendre que travailler 15 heures par semaine pour une société d'État est rendu moins payant que de travailler 15 heures dans un supermarché, en raison de l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral. Ils demandent l'adoption de mesures similaires.

Un protocole de retour ?

Ce n'est pas parce que l'employeur choisit de ne pas nommer les collègues atteints que ça le libère de se soucier de leur retour une fois guéris. Le premier cas positif de Covid-19 au Centre de l'information à Montréal a repris le travail, après avoir reçu le feu vert de son médecin et suivi les directives de la Santé publique. Le problème, c'est que les collègues n'avaient pas été avisés. Cette personne a donc été reçue comme un chien dans un jeu de quilles. On se demandait ce qu'elle faisait là, certains la fuyaient, d'autres ont refusé de travailler avec elle. Deux jours après son retour, elle a demandé et reçu l'aide de ses supérieures. Depuis, les choses se tassent. Mais sa mésaventure montre que l'absence de protocole et la frugalité des infos fournies par l'employeur ne sont pas sans conséquences. Il est illusoire, compte tenu des enjeux de cette crise sanitaire, de croire un seul instant que l'anonymat des cas positifs demeurera. L'employeur doit prendre en compte, sans jugement, les craintes et les peurs des collègues.



Un médecin positif!

Le médecin gériatre David Lussier, invité de TLMEP le 12 avril dernier, a annoncé avoir reçu un résultat positif à la Covid-19 à la suite d'un test qu'il avait passé la veille de l'enregistrement de l'émission. Sur sa page Facebook, il a expliqué que ce n'était, selon lui, qu'une question de temps avant qu'il ne soit atteint. Les collègues qui l'ont côtoyé (même à distance sécuritaire) sur le plateau de l'émission ne la trouvent pas drôle. Doit-on comprendre que les productions privées sont libres de se comporter comme bon leur semble? La direction, qui répète que sa priorité « prioritaire », c'est la santé de ses employés, a-t-elle émis des directives concernant les invités? Peut-on parler d'insouciance, d'imprudence ou de négligence? Les commerces ouverts (épicerie et pharmacies) imposent un questionnaire et des règles d'accès sévères à leurs clients.

EN BREF

- Que restera-t-il de cette crise? Un peu tôt pour conclure, mais une collègue (elle n'est probablement pas la seule) souhaite que la fréquence de nettoyage des aires de travail soit maintenue. On prend goût à la propreté.
- À ceux et celles qui se le demandent, la SRC n'a pas l'intention de verser de primes aux employés déployés dans les zones chaudes.